



## Assemblée

Distr. générale  
21 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-septième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2011

## Pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

*Présidente* : M<sup>me</sup> Jacqueline Mosei (Kenya)

1. À sa 132<sup>e</sup> séance plénière, le 18 juillet 2011, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Fédération de Russie, Kenya, Namibie, Nouvelle-Zélande et République de Corée.
2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance le 19 juillet 2011 et élu M<sup>me</sup> Jacqueline Mosei (Kenya) à sa présidence pour la dix-septième session.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un memorandum du Secrétariat daté du 19 juillet 2011 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 1 du memorandum du Secrétariat, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier avaient été reçus au Secrétariat pour les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Soudan, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Viet Nam.



5. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 2 du mémorandum du Secrétariat, des informations concernant la nomination de représentants participant à la session en cours de l'Assemblée ont été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Autorité ou de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres autorités ou services gouvernementaux, par les États suivants et l'Union européenne participant à l'Assemblée : Brésil, Iraq, Kenya, Maroc, Nigéria et Ouganda.

6. La Présidente a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du Secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 de ce mémorandum seraient communiqués au Secrétariat dès que possible. Elle a présenté le projet de décision ci-après à la Commission pour adoption :

« *La Commission de vérification des pouvoirs,*

*Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du Secrétariat daté du 19 juillet 2011,*

*Accepte les pouvoirs desdits représentants. »*

7. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

8. Ultérieurement, le Président a proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 10 ci-après. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

9. En conséquence de quoi, le présent rapport est soumis à l'Assemblée.

#### **Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs**

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la dix-septième session de l'Autorité internationale des fonds marins**

« *L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins*

*Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »*